



Lyon, 7 juin 2010

## **APRIL Mobilité crée une cellule dédiée à l'accompagnement des écoles et universités pour l'assurance de leurs étudiants internationaux**

3<sup>ème</sup> pays d'accueil<sup>1</sup>, après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, la France occupe une place importante dans la mobilité internationale des étudiants. En 2009, elle a accueilli plus de 240 000 étudiants étrangers, soit près de 10% de la population étudiante en France. 54 000 étudiants français partent chaque année poursuivre leurs études à l'étranger, dont près de ¾ dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse. Au fil des années, les projets de coopération internationale entre les écoles et les universités se diversifient (accords de double diplôme, années d'échange, cursus obligatoire à l'étranger, stages et écoles d'été) et se développent.

Informier chaque étudiant impatrié en France ou expatrié à l'étranger sur le besoin d'une protection sociale adaptée au pays d'étude fait partie des missions des responsables des relations internationales des grandes écoles et universités. Trop d'élèves partent encore en séjour à l'étranger sans aucune couverture car persuadés que leur sécurité sociale ou leur carte bleue les couvriront suffisamment en cas de problème.

APRIL Mobilité, spécialiste de la protection sociale des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, soutient les responsables des services « relations internationales » grâce à la mise en place, depuis début 2010, d'une cellule dédiée aux grandes écoles et universités.

En collaboration avec ses courtiers partenaires, sa mission consiste à :

- **accompagner les écoles dans la définition du besoin en protection sociale de leurs étudiants en mobilité internationale.** En effet, elle varie en fonction du pays d'étude où ils se rendent et du pays d'origine des étudiants.

Ainsi, par exemple, Gaël, étudiant en commerce international, en partance pour l'Allemagne, est déjà assuré social en France et a besoin d'une couverture en complément de la Carte Européenne d'Assurance Maladie. En revanche, Marthe, étudiante en langues, se rend aux Etats-Unis. Sensibilisée aux coûts des soins qui y sont pratiqués et pour partir l'esprit léger, elle opte pour une assurance frais de santé complète.

- **sensibiliser les étudiants en mobilité internationale**, en répondant à leurs inquiétudes et en les informant sur le fonctionnement des systèmes de soins à l'étranger, les coûts des soins en fonction des pays visités, les assurances indispensables à l'étranger....

<sup>1</sup> « Les étudiants internationaux : chiffres clés », Campus France, [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)



Quelques exemples : aux Etats-Unis une attestation d'assurance spécifique est obligatoirement demandée par l'établissement d'accueil ; en cas de soins à l'hôpital mieux vaut présenter une telle attestation pour ne pas avoir à faire une avance de frais importante (coût d'un séjour en cas d'appendicite : 13 500 USD !) ; une assurance habitation est indispensable pour toute location de chambre universitaire ou d'appartement, une assurance responsabilité civile vie privée et stages est parfois requise par certaines universités ou entreprises d'accueil...

Sur ce projet, APRIL Mobilité travaille en étroite collaboration avec ses courtiers partenaires. Ensemble, ils vont à la rencontre des étudiants sur leur campus : journées portes ouvertes, journées de l'international, animation d'une conférence thématique... Prochaines rencontres prévues : **le 10 juin à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et le 30 août à l'INSEAD.**

- **faciliter les adhésions groupées et accompagner les étudiants assurés et les écoles**  
Questionnaires de santé simplifiés, gestion des listes des étudiants et attestations d'assurance émises le jour même... La cellule travaille en étroite collaboration avec le responsable du service « relations internationales » dès la mise en place du partenariat d'assurance. Elle reste l'interlocuteur privilégié de l'école et des étudiants pendant toute la vie du contrat, pour toute modification, demande d'information ou demande de prise en charge de frais de santé.

APRIL Mobilité gère directement toutes les phases du partenariat d'assurance pour assurer un suivi très rapproché en matière de gestion et de qualité des services apportés aux étudiants, aux écoles et courtiers partenaires.

Après 4 mois d'existence, huit nouveaux partenariats ont été conclus avec de grands établissements réputés pour leurs relations internationales comme l'INSEAD et l'Université de Nice.

#### **A propos de Crystal Studies**

Crystal Studies est une solution d'assurance conçue par APRIL Mobilité spécialement pour les étudiants étrangers impatriés en France ainsi que pour les étudiants expatriés. Il comprend une prise en charge des frais de santé jusqu'à 200 000 €, à 100% des frais réels et sans aucune franchise, une assistance en cas de rapatriement, une assurance responsabilité civile vie privée et stages, couvrant également les risques locatifs, une assurance bagages...

L'étudiant est couvert pendant ses séjours dans le monde entier, ainsi que lors de retours temporaires dans son pays d'origine, pendant ses vacances par exemple.

Enfin, le contrat se distingue notamment par la prise en charge directe des frais d'hospitalisation dans le monde entier, 24h sur 24, 7j sur 7.



### **A propos d'APRIL Mobilité**

Depuis 35 ans, APRIL Mobilité est le spécialiste de la protection sociale des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, pour des séjours de courte ou longue durée. APRIL Mobilité conçoit, gère et vend des contrats d'assurance (garanties frais de santé, assistance rapatriement, prévoyance, RC, bagages) pour plus de 63 000 voyageurs et expatriés (étudiants à l'étranger, particuliers expatriés, étrangers séjournant en France, salariés et travailleurs indépendants en missions). APRIL Mobilité bénéficie d'un réseau de 4 500 professionnels d'assurance en France et dans les D.R.O.M. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 12.7 millions d'euros en 2009.

### **Contact presse**

**Kaélia - Marie-Charlotte Peltier : 04 72 00 35 83 / [marie-charlotte.peltier@kaelia.fr](mailto:marie-charlotte.peltier@kaelia.fr)**